
**Nombre de
membres en
exercice: 11**

Séance du 12 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 4 mars 2021.

Présents : 11

Sont présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Secrétaire de séance: Marie-Françoise MONJANEL

Présentation du projet éolien par Engie Green

Pour rappel, la municipalité avait été contactée par la société SAMEOLE en 2017 pour lancer un projet éolien sur le secteur de Fourroux. Lors de la réunion du 15/07/2017, le conseil municipal avait délibéré favorablement en autorisant la société SAMEOLE à engager les études correspondantes.

Considérant que la société SAMEOLE a été rachetée par ENGIE GREEN en 2018, la délibération de 2017 n'a plus de valeur juridique. Aussi, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le lancement ou non de ce projet.

Pour pouvoir décider en connaissance de tous les éléments, Mme BONHOMME, représentante de ENGIE GREEN est venue présenter le projet aux conseillers municipaux nouvellement élus en 2020.

Voici quelques éléments issus de leur présentation sur le projet de parc éolien de Larodde :

- 4 éoliennes et 1 poste de livraison (Choix du village de Fourroux car situé hors zone Natura 2000)
- Entre 2 et 3 MW de puissance unitaire, soit une puissance totale installée de 8 à 12 MW
- Eoliennes de 150 m en bout de pale
- Production estimée de 25 millions de kWh minimum, soit la consommation électrique domestique d'environ 11 500 personnes
- Entre 25 000€ et 35 000€ annuel pour la commune

La décision sera prise ultérieurement laissant ainsi le temps à chacun de réfléchir à ce dossier et de contacter les mairies ayant mis en place des éoliennes pour un retour d'expérience. Une réunion publique sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Dépenses d'investissement à prévoir au budget 2021

En vue de la préparation des budgets, le Conseil Municipal fixe les investissements suivants :

Budget commune : Construction des gîtes de pêche / Travaux au sein du garage communal route de Bort / Achat d'un récupérateur d'eau / Plantation à Chaux suite au défrichement effectué sur le site Les Plattas / Remplacement de la porte de la sacristie de l'église

Budget lotissement : Travaux et études

Budget assainissement : Travaux et études sur le réseau + frais d'études sur le remplacement de la station d'épuration.

Avenant au marché de travaux signé avec l'entreprise GOUNY - construction des gîtes de pêche

M. le Maire revient sur le marché de travaux signé avec l'entreprise GOUNY relatif à la construction des gîtes de pêche.

Suite à la dernière réunion de chantier, il s'avère qu'un avenant devra être signé pour les éléments ci-après :

> Adaptation de l'accroche des platines métalliques de la charpente bois sur les platines des fondations par micropieux

Fixations des platines en pieds de poteaux par soudure sur micropieux : 4 266.00€ HT

> Changement de la nature de l'isolant des parois des gîtes pour adaptation aux normes incendie :

- Moins-value pour isolation de la structure des murs ossature bois périphérique en laine de roche épaisseur 120 mm (R= 3.50 m²K/W) : - 1 199.72€ HT

- Plus-value pour isolation des cloisons de distribution en laine de roche épaisseur 40 mm (R=1.10 m²K/W) : 298.43€ HT

- Plus-value pour isolation en doublage intérieur en laine de roche épaisseur 40 mm (R=1.10 m²K/W) : 1 749.03€ HT

> Ajustement des quantitatifs sur le complexe de plancher, et ajout d'un caillebotis sur les terrasses de chaque gîte

- Moins-value pour complexe de plancher : - 3 430.80€ HT

- Plus-value pour plancher caillebotis résineux Douglas, épaisseur : 27 mm largeur : 145 mm, compris fixations et mise en œuvre : 3 512.67 €

> Changement de la finition du sol à la demande de la maîtrise d'ouvrage, pour passage en parquet flottant

- Plus-value pour parquet contrecollé pose flottante type PS 300 CLICK épaisseur 13 mm larg:142 mm, compris mise en œuvre : 16 770.09€ HT

- Plus-value pour barre de seuil assortie au parquet compris fixations et mise en œuvre : 213.66€ HT

Soit un total de 22 179.36€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent M. le Maire à signer l'avenant d'un montant de 22 179.36€ HT.

Budget assainissement : Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux sur le réseau d'assainissement collectif vont débiter à compter du 22 mars 2021.

Comme prévu dans le marché signé avec l'entreprise TP LYAUDET, une avance de 5% est à régler par la commune.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit "Lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. "

Crédits inscrits au budget 2020 : 243 000€ soit 1/4 : 60 750€

Ouverture de crédits 2021 au compte 238 (avances) : 10 985.52€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'ouvrir des crédits au 238 et autorise le mandatement de l'avance à l'entreprise TP LYAUDET avant le vote du budget 2021.

Ecole de Larodde : Mise en place d'une garderie

Au vu des demandes des familles et afin de faire le maximum pour garder notre école ouverte, les conseillers décident de mettre en place une garderie à l'école de Larodde à compter de la rentrée de septembre 2021.

Les horaires ainsi que les modalités seront définies ultérieurement, après analyse des besoins. Ces crédits seront prévus au budget pour permettre un lieu d'accueil adapté.

Courrier de Martine ARFEUIL

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par Martine ARFEUIL. Suite aux intempéries de cet hiver, elle demande une solution pour éviter que l'eau de pluie ne dégrade le chemin et n'entre dans ses bâtiments. D'autre part, elle demande que le goudron devant sa maison qui s'arrache avec le mauvais temps soit refait comme avant.

Au vu de ces éléments, la commission des travaux se rendra sur place pour envisager les solutions possibles.

S'agissant du goudron, la commune ne pourra intervenir s'agissant du domaine privé.

Changement de la porte de la sacristie

Une effraction au niveau de la porte intérieure de la sacristie a été constatée par Bernadette MULSANT, référente de la paroisse sur notre commune. Lors de l'intervention de la gendarmerie, il a aussi été constaté les faiblesses de la porte extérieure de la sacristie. Une plainte a été déposée à la gendarmerie en date du 1^{er} mars 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne une suite favorable au devis de l'entreprise PJDC pour la reprise de la porte intérieure en panneau de chêne et pour la fourniture et la pose de la porte en chêne et mélèze (fermeture 3 points) pour un montant total de 1 600€.

Mode de gestion des gîtes de pêche

Michel TRIGNOL présente le rapport du bureau d'étude ALLIANCES relatif à la gestion des gîtes.

Le choix du mode de gestion interviendra suite à la consultation de bureaux de gestion pour de plus amples informations.

Mise en place du prélèvement par Internet pour les usagers

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est amené à approuver le principe du prélèvement automatique pour les usagers.

La collectivité émet chaque année un certain nombre de factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public (loyers, cantine, transport scolaire, assainissement). Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque soit en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers, il est proposé d'envisager un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique pour tous les produits de la commune et ses budgets annexes.

Il permet à l'usager de ne plus utiliser de chèques ou de numéraire et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Considérant que le prélèvement automatique est un moyen de paiement qui s'inscrit dans une action de simplification des démarches des usagers et qui contribue à un meilleur taux de recouvrement des recettes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le principe de prélèvement à l'échéance des factures émises par la commune et ce, à compter du 1er avril 2021.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Questions diverses

- Planning relatif à la construction des gîtes de pêche : le montage et la pose des structures porteuses va débuter à compter du 29 mars.

- Aucune suite n'est donnée à la demande de participation de la commune au concours Départemental AUBRAC.

- Suite à la réunion sur l'organisation de la balade du journal qui aura lieu le 29 août prochain, un appel à bénévoles sera effectué et une réunion sera organisée quand les conditions sanitaires le permettront. Aimé RIALLAIN et Michel TOURNADRE sont référents de la commune pour l'organisation de cette manifestation.

- La compagnie d'assurance AXA a remboursé la réparation de la pompe de relevage de la station d'épuration pour un montant de 1 344€.

- Point sur le SMCTOM par Michel TRIGNOL : les bacs jaunes seront prochainement mis en place aux mêmes emplacements que les bacs marrons. Les bacs jaunes accueilleront tous les emballages hormis le verre (cannettes, plastique, boîtes de conserve, carton...)

Au point-propre de Chanzelles, 2 bacs jaunes seront mis en place en complément du container à verre qui sera toujours existant. Concernant l'emplacement au niveau du cimetière, il serait opportun de déplacer les containers (marrons et jaunes) de l'autre côté de la route.

Rajout d'un container au village de Pruns.

- L'étanchéité du bac situé dans le bourg sera effectué par l'entreprise JOUVE (reliquat de travaux sur 2020).

La séance est levée à 22h30.